

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-10-6-4

Séance du vendredi 3 juillet 2009

CONSTRUCTION NEUVE, RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE (PMBE) (C044 - DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III - 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 170.909,56 € (aide surplafond d'intégration paysagère incluse) pour la construction, la rénovation ou l'extension de bâtiments dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), dont la répartition est la suivante :

- GAEC DES TROIS SAPINS à JEBSHEIM 20.785,56 €
(bâtiment agricole 16.331,00€ + 4.454,56 € intégration paysagère)
- EARL DESAGA à LAPOUTROIE 25.428,36 €
(bâtiment agricole 21.250,00 € + 4.178,36 € intégration paysagère)

- EARL BELLEVUE à LINSBORF 20.495,15 €
(bâtiment agricole 11.158,00 € + 9.337,15 € intégration paysagère)
- GAEC HERRSCHER à ANDOLSHEIM 22.595,83 €
(bâtiment agricole 11.665,00 € + 10.930,83 € intégration paysagère)
- GAEC DU FORLET à SOULTZEREN 17.472,11 €
(bâtiment agricole 15.089,26 € + 2.382,85 € intégration paysagère)
- EARL DU LIESBACH à FOLGENSBURG 20.052,04 €
(bâtiment agricole 12.173,00 € + 7.879,04 € intégration paysagère)
- SCEA DU HENSBACH à ODEREN 22.147,34 €
(bâtiment agricole 13.856,25 € + 8.291,09 € intégration paysagère)
- GACEC DE LA VERDURE à RIESPACH 21.933,17 €
(bâtiment agricole 14.710,67 € + 7.222,50 € intégration paysagère)

D'autoriser le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, à signer la convention pour le versement de la subvention à l'EARL DESAGA à LAPOUTROIE.

Ces subventions sont versées à L'Agence de Services et de Paiement (ASP) au chapitre 204/20418F74.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions